



PREFET DE L'AUDE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

PUBLIE LE 20 SEPTEMBRE 2012

**SPECIAL N ° 12 - SEPTEMBRE 2012**

# SOMMAIRE

## Préfecture de l'Aude

### pref11- SECRETARIAT GENERAL

Arrêté N °2012262-0007 - Arrêté préfectoral portant modification de l'arrêté modificatif n ° 2011032-0012 du 04 février 2011 portant institution d'une régie d'avances auprès de la direction départementale des finances publiques de l'Aude .....	1
---	---

**Arrêté préfectoral n° 2012262-0007 portant modification de l'arrêté modificatif n° 2011032-0012 du 04 février 2011 portant institution d'une régie d'avances auprès de la direction départementale des finances publiques de l'Aude**

Le préfet de l'Aude  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU l'arrêté interministériel du 13 septembre 2010 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et/ou d'avances de l'État auprès des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

VU l'arrêté du 28 janvier 2002 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2010 modifié par l'arrêté n° 2011032-0012 du 4 février 2011 portant institution d'une régie d'avance auprès de la direction départementale des finances publiques de l'Aude ;

VU l'arrêté modificatif n° 2011032-0012 du 4 février 2011 portant institution d'une régie d'avance auprès de la direction départementale des finances publiques de l'Aude ;

VU l'avis conforme du comptable en date du 13 octobre 2010,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

L'article 1 de l'arrêté n° 2011032-0012 du 04 février 2011 susvisé est inchangé.

**ARTICLE 2**

L'article 2 de l'arrêté n° 2011032-0012 du 04 février 2011 susvisé est modifié comme suit :  
Le montant maximal de l'avance consenti au régisseur est ramené à 5.000 euros.  
Le reste de l'article demeure inchangé.

**ARTICLE 3**

Dans l'article 3 de l'arrêté n° 2011032-0012 du 04 février 2011, les termes « délai maximum de trente jours » sont remplacés par « délai maximum de quinze jours ».

**ARTICLE 4**

M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aude et M<sup>me</sup> la directrice régionale des finances publiques du Languedoc-Roussillon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, 20 SEP. 2012

Le préfet

Eric FREYSSELINARD